

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 15 JANVIER 2013 À 19 h 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents: Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Jean Perron, conseiller, district n° 5
Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district n° 6

Sont également présents: Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2012 et de la séance spéciale (budget) du 11 décembre 2012

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de décembre 2012

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2012

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 décembre 2012

5.3 Autorisations de paiement - Honoraires professionnels – Requête au Tribunal administratif du Québec (TAQ) pour l'évaluation du DRAP / *Heenan Blaikie Aubut*

5.4 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 4 / Mise aux normes des étangs aérés/ *Les Excavations Lafontaine Inc.*

5.5 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 6 - Finale / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal / *Les Entreprises Paradis Paysagistes Inc.*

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Délégation de compétence / Regroupement en matière d'assurance collective pour les employés municipaux / *Union des municipalités du Québec*

6.2 Dérogation mineure au 304, rue des Bosquets, lot numéro 861-187

6.3 Cession d'un 10 % pour fins de parc – Lots 861-317 à 861-340

6.4 Renouvellement du contrat d'assurances générales pour l'année 2013 / *Ultima Assurances et Services financiers inc.*

6.5 Rémunération des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

6.6 Adoption du Programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire 2013

6.7 Adoption du Programme de subvention de reconnaissance des naissances 2013

6.8 Octroi des subventions 2013 aux organismes accrédités de la Ville

6.9 Nomination des organismes de loisirs et culture reconnus pour 2013

6.10 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9200 relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, afin de modifier les dispositions générales

- 6.11 Adoption du Règlement numéro 10590-2013 modifiant le Règlement numéro 2006-04-8650 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac
- 6.12 Adoption d'une Politique de développement domiciliaire et d'ouverture de rue
- 6.13 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10610-2013 sur les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant le Règlement numéro 2007-01-9250 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux dans le cas nécessitant l'ouverture, le prolongement d'une rue publique ou le prolongement des infrastructures municipales
- 6.14 Mandat d'honoraires professionnels en architecture / Préparation d'un concept préliminaire / Hôtel de ville et salle multifonctionnelle / Gilles Laflamme, architecte
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

01-01-2013

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant:

6.15 *Demande de modifications du schéma d'aménagement*

02-01-2013

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2012 et de la séance spéciale (budget) du 11 décembre 2012**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2012 et de la séance spéciale sur le budget du 11 décembre 2012 tels que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 35, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux adoptés lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 35.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de décembre 2012

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de décembre 2012 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2012

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 décembre 2012 et les invite à le consulter.

03-01-2013

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 décembre 2012

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 décembre 2012 totalisant 1 820 921,27 \$ ainsi que la liste des engagements ENB 1200786 à ENB 1200835.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 décembre 2012 totalisant une somme de 1 820 921,27 \$ et la liste des engagements ENB 1200786 à ENB 1200835, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

04-01-2013

5.3 Autorisations de paiement - Honoraires professionnels – Requête au Tribunal administratif du Québec (TAQ) pour l'évaluation du DRAP / Heenan Blaikie Aubut

ATTENDU les factures reçues de la firme Heenan Blaikie Aubut datées respectivement du 19 novembre 2012 et du 20 décembre 2012 pour services professionnels relativement à une requête au Tribunal administratif du Québec concernant le traitement de la plainte du Domaine de la Rivière-aux-Pins suite à une demande de révision d'évaluation du rôle triennal 2011-2012-2013;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la facture n° 2009075 datée du 19 novembre 2012, au montant de 24 777,50 \$ plus taxes, et de la facture n° 2009481 datée du 20 décembre 2012, au montant de 11 938,71 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2012.

05-01-2013

5.4 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 4 / Mise aux normes des étangs aérés/ *Les Excavations Lafontaine Inc.*

ATTENDU la recommandation de paiement n° 4 de la firme CIMA+ dans le cadre des travaux de mise aux normes des étangs aérés et datée du 7 janvier 2013;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 653 828,37 \$ plus taxes à la firme *Les Excavations Lafontaine Inc.*

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 2007-01-9025, 10470-2011 et 10480-2012.

06-01-2013

5.5 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 6 - Finale / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal / *Les Entreprises Paradis Paysagistes Inc.*

ATTENDU la recommandation de paiement n° 6 (finale) de la firme CIMA+ dans le cadre des travaux pour l'augmentation de la capacité de pompage du poste principal et datée du 15 janvier 2013;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 37 154,28 \$ plus taxes à la firme *Les Entreprises Paradis Paysagistes Inc.*

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 2007-01-9025, 10470-2011 et 10480-2012.

6. AFFAIRES COURANTES

07-01-2013

6.1 Délégation de compétence / Regroupement en matière d'assurance collective pour les employés municipaux / *Union des municipalités du Québec*

ATTENDU QUE le 30 novembre dernier, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a octroyé au groupe Mallette Actuaire inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac fait partie de ce regroupement;

ATTENDU QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

08-01-2013

6.2 Dérogation mineure au 304, rue des Bosquets, lot numéro 861-187

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 304, rue des Bosquets et désigné sous le lot numéro 861-187, laquelle vise à permettre une allée d'accès menant au garage, à 0,6 mètre de la ligne latérale de terrain au lieu de 2 mètres, tel que prescrit par le règlement;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 12.1.3 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 29 novembre 2012 et recommande au conseil municipal de la refuser mais de modifier le règlement pour permettre des entrées de voiture jusqu'à la limite de lot;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement recommande la dérogation mineure et propose une modification au règlement afin de permettre les allées d'accès sur la ligne de lot;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 861-187.

09-01-2013

6.3 Cession d'un 10 % pour fins de parc – Lots 861-317 à 861-340

ATTENDU l'article 2.2.2 du Règlement de lotissement 2007-01-9150 relatif à la cession pour fins d'établissement de parcs ou de terrains de jeux;

ATTENDU QUE tout propriétaire doit, comme condition préalable à l'approbation d'un plan-projet de lotissement relatif à une opération cadastrale, verser à la municipalité, à des fins de parcs ou de terrains de jeux, une somme d'argent correspondant à 10 % de la valeur inscrite comme valeur marchande pour le terrain compris dans le plan;

ATTENDU QU'en vertu de ce même article, le conseil municipal peut exiger de tout propriétaire, au lieu de cette somme d'argent, la cession d'une superficie de terrain équivalant à 10 % de la superficie de terrain comprise dans le plan-projet de lotissement ou encore exiger du propriétaire une partie en terrain et une partie en argent;

ATTENDU QU'un plan de lotissement préparé le 11 septembre 2012 par monsieur Emmanuel Boulais, arpenteur-géomètre, et portant le numéro de minute 8194, a été déposé;

ATTENDU l'évaluation déposée le 29 novembre 2012 par le Groupe Altus pour les fins de cette cession;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal exige des propriétaires des lots 861-317 à 861-340, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, la somme de 13 750 \$ correspondant à 10 % de la valeur inscrite comme valeur marchande.

10-01-2013

6.4 Renouvellement du contrat d'assurances générales pour l'année 2013 / *ULTIMA Assurances et Services financiers inc.*

ATTENDU le renouvellement d'assurances générales reçu de la Mutuelle des municipalités du Québec en date du 4 décembre 2012;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le trésorier à payer un montant de 61 425 \$, toutes taxes incluses, pour le renouvellement des assurances générales à *ULTIMA Assurances et Services financiers inc.* pour la période du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2013.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2013.

11-01-2013

6.5 Rémunération des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'accorder une allocation de présence aux membres siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'attribuer une allocation aux membres nommés sous forme de jetons de présence, soit un montant de 50 \$ par réunion.

12-01-2013

6.6 Adoption du Programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire 2013

ATTENDU QUE le conseil municipal désire favoriser la participation de la population aux activités de loisirs offertes par les municipalités voisines;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le Programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire 2013 tel que déposé, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

13-01-2013

6.7 Adoption du Programme de subvention de reconnaissance des naissances 2013

ATTENDU les recommandations de la responsable des loisirs, culture et vie communautaire dans le but de souligner et de reconnaître les naissances d'enfants sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le Programme de subvention de reconnaissance des naissances 2013 tel que déposé, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

14-01-2013

6.8 Octroi des subventions 2013 aux organismes accrédités de la Ville

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière déposées par les divers organismes de loisirs et culture pour la présente année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire s'impliquer en offrant à la population des services de loisirs et de culture à des coûts abordables;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accorder les subventions suivantes pour l'année 2013, considérant une contribution de 300 \$ par enfant et de 5 \$ par adulte, ainsi que les subventions autres du conseil municipal pour activités communautaires, à savoir :

Subventions de loisirs et culture des organismes accrédités de la Ville

Organisme	Inscriptions retenues	Subvention unitaire	Total
Corporation nautique de Fossambault (CNF)	103	300 \$	30 900 \$
Club nautique du lac Saint-Joseph (CNLSJ)	76	300 \$	22 800 \$
Club de pétanque Le Fossamboule	109	5 \$	545 \$
Club de voile Ontaritz	4	300 \$	1 200 \$
	26	5 \$	130 \$
Club des loisirs du DRAP	44	5 \$	220 \$
TOTAL			55 795 \$

Subventions autres du conseil municipal pour activités communautaires

Organisme	Nature de la subvention	Montant
Corporation nautique de Fossambault (CNF)	- Activités estivales (50 ^e Anniversaire, Brunch, épluchette, fête familiale, Olympiades, feux d'artifices et autres)	8 500 \$
	- Activités du 50 ^e Anniversaire	6 500 \$
	- Formation des moniteurs (5 \$ par enfant)	515 \$
Club nautique du lac Saint-Joseph (CNLSJ)	-- Formation des moniteurs (5 \$ par enfant)	380 \$
Chapelle Saint-Joseph-du-Lac	- Activités régulières et spéciales	3 500 \$
	- Honoraires professionnels	3 000 \$
TOTAL		22 395 \$

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de ces subventions à chacun des organismes.

QUE ces montants soient pris à même le poste budgétaire approprié au budget de fonctionnement 2013.

15-01-2013

6.9 Nomination des organismes de loisirs et culture reconnus pour 2013

CONSIDÉRANT QUE les politiques de la Ville permettent au conseil municipal de reconnaître des organismes œuvrant sur son territoire et dont la majorité des membres et administrateurs demeurent à Fossambault-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que ces organismes aient un accès gratuit aux réservations de locaux municipaux et au photocopieur ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE reconnaître, pour l'année 2013, et à titre d'organismes reconnus, les comités suivants :

- Comité du Whist militaire
- Comité de la Saint-Sylvestre
- Comité de la Marina-à-Tangons

6.10 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9200 relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, afin de modifier les dispositions générales

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion à l'effet qu'il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9200 relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, afin de modifier les dispositions générales du règlement.

16-01-2013

6.11 Adoption du Règlement numéro 10590-2013 modifiant le Règlement numéro 2006-04-8650 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac

ATTENDU que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par la *Loi des Cités et Villes* du Québec ;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire modifier son Règlement numéro 2006-04-8650 sur la régie interne des séances du conseil;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce règlement a préalablement été donné à la séance du conseil municipal tenue le 4 décembre 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le Règlement numéro 10590-2013 modifiant le Règlement numéro 2006-04-8650 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

17-01-2013

6.12 Adoption d'une Politique de développement domiciliaire et d'ouverture de rue

La Ville souhaite se doter d'un mécanisme supplémentaire afin que les promoteurs intéressés à réaliser un projet de développement ou d'ouverture de rue se conforment à des orientations et objectifs propres aux attentes de la communauté.

ATTENDU QUE par l'entremise d'une Politique de développement domiciliaire, la Ville désire énoncer aux promoteurs voulant déposer un projet de développement résidentiel, les orientations, objectifs et principaux éléments à considérer dans leur planification;

ATTENDU QUE la Ville désire, par une Politique d'ouverture de rue, énoncer les orientations qui encadrent et harmonisent la planification d'une nouvelle rue publique;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter une Politique de développement domiciliaire et d'ouverture de rue, laquelle est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

18-01-2013

6.13 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10610-2013 sur les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant le Règlement numéro 2007-01-9250 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux dans le cas nécessitant l'ouverture, le prolongement d'une rue publique ou le prolongement des infrastructures municipales

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire se prévaloir notamment des articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a adopté une Politique de développement domiciliaire et d'ouverture de rue;

ATTENDU l'importance de prévoir des mécanismes afin de permettre le développement de la ville en harmonie avec les principes clairs énoncés dans la Politique de développement domiciliaire et d'ouverture de rue et ce, dans le respect de la capacité financière des contribuables;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser les modalités selon lesquelles est établie la part des coûts relatifs aux travaux que le titulaire du permis ou du certificat doit prendre à sa charge selon les catégories de construction, de terrain, de travaux d'infrastructures ou d'équipements indiquées par le présent règlement;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut favoriser le développement harmonieux de son territoire et estime qu'il est dans l'intérêt général de ses citoyens que les coûts liés à l'implantation des infrastructures et équipements municipaux soient à la charge des promoteurs;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a préalablement été donné à la séance du conseil municipal tenue le 4 décembre 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 10610-2013 sur les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant le Règlement numéro 2007-01-9250 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux dans le cas nécessitant l'ouverture, le prolongement d'une rue publique ou le prolongement des infrastructures municipales, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

19-01-2013

6.14 Mandat d'honoraires professionnels en architecture / Préparation d'un concept préliminaire / Hôtel de ville et salle multifonctionnelle / Gilles Laflamme, architecte

ATTENDU l'offre de services professionnels datée du 23 octobre 2012 de la firme Gilles Laflamme, architecte, pour la préparation d'un concept préliminaire d'une nouvelle construction abritant l'hôtel de ville et une salle multifonctionnelle;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le directeur général à mandater la firme Gilles Laflamme, architecte, pour la préparation d'un concept préliminaire d'une nouvelle construction abritant l'hôtel de ville et une salle multifonctionnelle, pour un montant de 19 900 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2013.

20-01-2013

6.15 Demande de modifications du schéma d'aménagement

ATTENDU QUE le 1^{er} mars 2011, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a demandé à la MRC de la Jacques-Cartier de modifier son schéma d'aménagement révisé de façon à modifier son périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE la MRC de la Jacques-Cartier a adopté le Règlement numéro 04-2011 le 19 octobre 2011 modifiant le schéma d'aménagement révisé numéro 02-2004 de manière à ajuster le périmètre urbain de Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU QUE le 21 décembre 2011, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a informé la MRC de la Jacques-Cartier que le Règlement numéro 04-2011 n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation;

ATTENDU QUE la MRC de la Jacques-Cartier peut adopter un règlement de remplacement qui va respecter les orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire modifier son périmètre d'urbanisation, lequel plan est annexé au livre des procès-verbaux;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire modifier l'affectation RF-17 « Récréo-forestière » par une affectation de « Conservation », tel que le plan annexé au livre des procès-verbaux;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite introduire l'usage « Récréation extensive » dans la nouvelle zone de conservation;

ATTENDU QUE pour ce faire, la MRC de la Jacques-Cartier doit modifier son schéma d'aménagement par l'adoption d'un règlement de remplacement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE demander à la MRC de la Jacques-Cartier d'adopter un règlement de remplacement pour modifier son schéma d'aménagement afin de permettre les modifications demandées par la Ville à son périmètre d'urbanisation et de créer une affectation « Conservation », à même l'affectation « Récréo-forestière » RF-17, dans laquelle l'usage « Récréation extensive » est autorisé.

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

Monsieur le maire informe la population que la première édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 21 janvier prochain et traite majoritairement du budget 2013. Il sera distribué par la poste à tous les propriétaires.

7.2 Patinoires extérieures

Monsieur le maire mentionne que malgré le temps doux, la persévérance de notre employé affecté à l'entretien des patinoires extérieures a permis que ces installations soient toujours en bon état. Tous les résidants peuvent de nouveau en profiter.

7.3 Maire suppléant

Monsieur le Maire rappelle que le maire suppléant pour l'année 2013 est monsieur Pierre Hallé, conseiller au district n° 1.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document déposé.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

1. Le Programme de subvention de reconnaissance des naissances.
2. Les remboursements de loisirs.
3. Le projet de construction d'un nouvel hôtel de ville et d'une salle multifonctionnelle.
4. La Politique de développement domiciliaire et d'ouverture de rue.
5. La position de la Ville par rapport à l'exploitation pétrolière.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 20.

21-01-2013

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 20.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier